

Résidence d'écriture Afriques - Haïti 2020

Appel à candidatures

ALCA, agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine et l'Institut des Afriques (IdAf) - organisateur de l'événement « La Semaine des Afriques » -, invitent les **auteurs des Afriques et d'Haïti**, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture de 6 semaines, à La Prévôté à Bordeaux, en France.

Il s'agit d'offrir à **un lauréat** des conditions de travail appropriées, un logement en plein cœur de Bordeaux, accompagnées d'une bourse d'écriture, ainsi qu'une invitation à participer à la 5^{ème} édition de La **Semaine des Afriques**, programmée **du 24 au 31 janvier 2020**.

- Le séjour est d'une durée de **6 semaines** (non fractionnables), **du 6 janvier au 14 février 2020** dont :
 - 1 semaine consacrée à des temps de médiation et de rencontres pendant **La Semaine des Afriques**,
 - et 5 semaines de résidence d'écriture.
- **Hébergement au sein de la résidence de la Prévôté**, logement individuel au cœur de Bordeaux (Gironde, France).
- **Bourse d'écriture de 2 400 euros nets**, octroyée par ALCA et par l'Institut des Afriques.
- **Prise en charge d'un voyage aller-retour** du domicile de l'auteur jusqu'à Bordeaux (limitée à 1 000€ maximum).

AUTEURS CONCERNÉS

Vous êtes écrivain ou poète ; le français est votre langue d'écriture.

CONDITIONS POUR POSTULER :

- Vous avez à votre actif **au moins un livre publié** à titre individuel, par une maison d'édition « professionnelle » (*voir encadré dans le cahier des charges > page 5*) ;
- Vous résidez sur les territoires de **l'Afrique ou en Haïti** ; votre résidence fiscale n'est pas en France ;
- Vous avez un **projet d'écriture littéraire** à développer en résidence, dans les domaines du roman, de la nouvelle, de la poésie, de l'essai littéraire, de la bande dessinée ;
- Vous êtes disponible **du 6 janvier au 14 février 2020**.

Date limite de candidature : **2 septembre 2019**

Prénom et NOM

Pays (*domicile actuel*)

Titre de votre projet (*provisoire ou définitif*)

Domaine littéraire de votre projet roman, fiction littéraire poésie nouvelles
 récit, essai littéraire bande dessinée

Fait à

Le

Signature

Vous

NOM (état civil) **Prénom(s)**.....

Pseudonyme éventuel

Date de naissance / / **Nationalité**

Adresse postale complète de votre domicile

.....

..... **PAYS**

Téléphone **Courriel**

Blog ou site internet

.....

• **L'écriture est-elle votre principale source de revenus ?** OUI - NON

• **Quelle est votre activité professionnelle et source de revenus habituelle ?**

.....

.....

• **Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ?** OUI - NON

Si oui, préciser en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la résidence

.....

.....

Votre projet en résidence

> **Titre** (provisoire ou définitif)

.....

> **Présentation de votre projet en quelques lignes** (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

> **Êtes-vous déjà en contact avec un éditeur pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, merci de joindre une copie du contrat signé ou une lettre d'engagement de l'éditeur pressenti.

.....

> **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?** OUI - NON

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refusée / en attente)

.....

.....

ATTESTATION sur l'honneur

Je soussigné(e),

atteste sur l'honneur **ne pas avoir** ma résidence fiscale en France.

Cette attestation est établie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Le

Signature (manuscrite)

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

Le présent formulaire et le cahier des charges de la résidence doivent être lus attentivement et signés.

Toutes les pièces demandées sont obligatoires et les critères d'éligibilité à la résidence seront strictement respectés. Tout dossier incomplet et/ou toute candidature hors éligibilité seront refusés et non soumis à la commission.

Le présent formulaire rempli et signé

Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence

Une présentation de votre projet d'écriture avec des extraits pour la résidence : une note d'intention d'au moins 1 feuillet à accompagner **d'un extrait déjà rédigé ou de planches et croquis** (minimum 5 feuillets).

Votre CV

Votre bibliographie complète. Merci de préciser : titre, éditeur, année de publication.

Une copie de votre **dernier contrat d'édition professionnel signé** (avec copie de la totalité des pages)
Aucun contrat à compte d'auteur ou en auto-édition (type Edilivre, l'Harmattan, etc.) ne sera accepté (voir encadré dans le cahier des charges > page 5).

Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.

> Merci de NE PAS RELIER NI AGRAFER vos documents

Dossier complet à envoyer avant le **2 septembre 2019**

Par mail à cette unique adresse :

residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

ou par courrier à :

ALCA Nouvelle-Aquitaine
Pôle Création - Résidence Afriques-Haïti 2020
Méca - 5, parvis Corto Maltese - CS 81993
33088 Bordeaux Cedex

Renseignements uniquement par mail à :

residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Résidence d'écriture Afriques - Haïti 2020

Cahier des charges

ALCA, agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine et l'Institut des Afriques (IdAf) - organisateur de l'événement « La Semaine des Afriques » -, invitent les auteurs des Afriques et d'Haïti, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence d'écriture de 6 semaines, à La Prévôté à Bordeaux, en France.

Il s'agit d'offrir à un lauréat, du 6 janvier au 14 février 2020, des conditions de travail appropriées, un logement en plein cœur de Bordeaux accompagnées d'une bourse d'écriture, ainsi qu'une invitation à participer à la 5^{ème} édition de La Semaine des Afriques, programmée du 24 au 31 janvier 2020.

• ORGANISATEURS

ALCA Nouvelle-Aquitaine

Agence culturelle de la Région Nouvelle-Aquitaine en France, ALCA, agence livre, cinéma et audiovisuel est l'interlocutrice privilégiée des professionnels du livre et de l'écrit, du cinéma et de l'audiovisuel.

La Prévôté est un programme de résidences d'écritures et de coopérations internationales, dédiées au livre et au cinéma, développé par l'agence.

Informations : www.alca-nouvelle-aquitaine.fr

L'Institut des Afriques

Créé en 2015, l'Institut des Afriques fédère un collectif d'une douzaine de membres autour des dynamiques africaines présentes sur les territoires bordelais et néo-aquitain. Proposant une vision renouvelée et contemporaine des mondes africains, l'Institut des Afriques est un espace de débats et d'ouverture sur le monde d'aujourd'hui et la diversité des Afriques (Maghreb, Afrique subsaharienne, Afrique australe, Caraïbes, Océan indien...) et valorise la place des diasporas africaines en France.

La Semaine des Afriques

Cette semaine d'événements vise à porter un regard neuf sur les mondes africains à travers le prisme de la diversité, des savoirs, de la création et de l'innovation dans les domaines culturel, universitaire, associatif, citoyen, institutionnel, économique, etc. Cet événement a pour objectif d'être un contrepoint nécessaire aux préjugés, souhaitant contribuer à l'apprentissage du vivre ensemble dans la diversité et le respect mutuel.

Pour sa 5^{ème} édition, La Semaine des Afriques aura lieu à Bordeaux et en Nouvelle-Aquitaine du 24 au 31 janvier 2020 et portera sur la thématique des « Afriques urbaines ». La programmation éclectique (conférences, ciné-débats, rencontres artistiques, expositions, performances) portera sur les enjeux urbains qui traversent le continent africain, caractérisés par une réinvention de la ville aux niveaux politique, économique, social, sanitaire, sécuritaire, écologique.

Informations : www.institutdesafriques.org/

• **AUTEURS CONCERNÉS** : Vous êtes écrivain, poète, scénariste BD, dessinateur ; le français est votre langue d'écriture.

• CONDITIONS POUR POSTULER :

- Vous avez à votre actif **au moins un livre publié** à titre individuel, par une maison d'édition « professionnelle » (voir encadré page 5).
- Vous résidez sur les territoires de **l'Afrique ou en Haïti** et votre résidence fiscale n'est pas en France.
- Vous avez un projet d'écriture littéraire à développer en résidence, dans les domaines du roman, de la nouvelle, de la poésie ou de la bande dessinée.
- Vous êtes disponible pour venir en France pendant 6 semaines, **du 6 janvier au 14 février 2020**.

NB : Sont exclues les éditions à compte d'auteur et l'auto-édition (voir encadré page 5).

• NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création > La résidence offrira au lauréat le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail d'écriture en cours. Il pourra consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel.

Il participera à quelques rencontres professionnelles et/ou publiques dans le cadre de **La Semaine des Afriques** ou autres : ce programme sera construit conjointement entre ALCA, l'Institut des Afriques et le lauréat, avant et pendant la résidence.

Rémunération de l'auteur > Bourse d'écriture de 2400 euros net, versée en 2 parties par ALCA : 1200€ le jour de l'arrivée, 1200€ à mi séjour. Ces montants seront versés, à la convenance de l'auteur, en espèces en euros (contre signature d'un reçu) ou par virement bancaire international.

Dates et lieux du séjour >

 **Du lundi 6 janvier au vendredi 14 février 2020** : Résidence de la Prévôté, à Bordeaux en France

Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des possibilités des compagnies de transports.

• HÉBERGEMENT Résidence de la Prévôté (Bordeaux)

Le lieu de résidence est situé au 5 rue Bergeret, 33000 Bordeaux. Il s'agit d'un logement individuel situé dans le centre-ville de Bordeaux : cuisine toute équipée (lave-vaisselle), grand salon (TV), bureau, buanderie avec un lave-linge, deux chambres (avec chacune un grand lit), une salle de bain, WC.

- Un ordinateur PC, un scanner et une imprimante sont mis à disposition dans le bureau.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique (communications illimitées en France)
- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement du logement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par ALCA.

Le logement du lauréat peut accueillir 2 personnes. S'il souhaite venir accompagné ou recevoir des visiteurs, il est à noter qu'aucun frais liés à la venue et/ou au séjour de l'accompagnant (transport et restauration) ne pourront être avancés ou pris en charge par ALCA ou l'Institut des Afriques.

• FRAIS DE SÉJOUR

L'auteur aura à sa charge les dépenses suivantes : frais de visa, assurances personnelles, frais de subsistance, déplacements personnels et frais de réalisation de son projet.

• **Transports** : ALCA prend en charge les frais de voyage de l'auteur (aller-retour domicile / résidence), à une hauteur maximale de 1000€.

- Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques sont pris en charge par ALCA et/ou par l'IdAf.
- L'auteur aura à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Un abonnement mensuel de transports publics urbains est offert et est utilisable pour les déplacements privés.

• **Restauration** : L'auteur sera autonome sur sa restauration. Seront pris en charge un repas d'accueil et les repas liés aux rencontres proposées par ALCA /IdAf.

• ENGAGEMENTS DU LAUREAT

• L'auteur lauréat s'engage à résider à la Prévôté pour une durée de 6 semaines, du 6 janvier au 14 février 2020.

• L'auteur lauréat s'engage à participer aux rencontres organisées par ALCA et au programme de rencontres organisées par l'IdAf dans le cadre de La Semaine des Afriques et à travailler au projet d'écriture pour lequel il a postulé à la résidence. Il tiendra ALCA informée de l'avancée de ce projet. Pendant et après son séjour, l'auteur s'engage à mentionner sa qualité de résident de ALCA à propos des œuvres qu'il y aurait réalisées (éditions, articles, dossiers de presse, etc.)

• **Au moment de la parution de son texte, l'auteur lauréat s'engage à faire parvenir à ALCA et à l'Institut des Afriques, un exemplaire du livre édité dans son pays.** Il fera porter la mention « *L'auteur de ce texte a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, de l'Institut des Afriques et de la Région Nouvelle-Aquitaine.* »

• **Convention de résidence** : Une convention sera signée entre l'auteur, ALCA et l'Institut des Afriques, définissant l'ensemble des conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges.

• ENGAGEMENTS D'ALCA

• ALCA prend en charge la rémunération de l'auteur (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile (pour maximum 1000€), son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par ALCA.

• ALCA met en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en Nouvelle-Aquitaine.

• ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail au moyen de mailing d'information auprès de son fichier de professionnels du livre et de la lecture ; d'une annonce dans sa Lettre d'information électronique - page dédiée sur le site www.alca-nouvelle-aquitaine.fr ; de la réalisation d'un reportage photographique et d'un entretien avec un auteur, en vue de publication sur les sites internet d'ALCA.

• SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par une commission de sélection courant octobre 2019. Le jury, mis en place par ALCA et l'IdAf, est composé de représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'Institut des Afriques, de professionnels du livre et de la littérature des territoires concernés. Les candidats sont avertis du choix final du jury uniquement par courriel et courrier signé de la direction d'ALCA.

*** Note sur le contrat d'édition :

- **L'édition à compte d'auteur** désigne un prestataire de service. Sa seule vocation est de tenir un commerce de fabrication de livres à la demande. Il n'y a aucun comité de lecture pour déterminer si l'ouvrage sera publié ou non, aucun travail éditorial n'est engagé.

Tous les ouvrages sont donc acceptés puisque l'auteur paye lui-même sa publication. Et puisque le livre est déjà « payé », le prestataire n'a donc pas besoin de référencer l'ouvrage ni de le diffuser en librairie pour le soutenir ou pour rembourser les frais.

- **L'autoédition** désigne un auteur qui publie lui-même son ouvrage. Le modèle économique est encore différent puisque c'est donc l'éditeur-auteur qui prend en charge la fabrication, la commercialisation, la distribution et la promotion de ses ouvrages.

- À l'inverse, **une maison d'édition « professionnelle »** établit des contrats d'édition : soit une cession de droits d'auteur contre rémunération. Elle a pour objet de soutenir la littérature, l'écrit et les auteurs du livre. Une maison « professionnelle » prend TOUS les frais à sa charge. Elle soutient le projet qu'elle a souhaité éditer en diffusant (elle-même) l'ouvrage le plus largement possible vers les médias, les librairies, les bibliothèques, les salons du livre et vers des rencontres publiques et scolaires pour tenter également de rentabiliser son investissement.

- **Ce qui doit figurer sur un contrat d'édition** : un contrat, signé entre les deux parties, a pour objet la cession du texte de l'auteur contre le droit, pour l'éditeur, de reproduire, vendre et présenter l'œuvre. En échange, il est contractualisé avec l'auteur, au titre des droits à la propriété intellectuelle et artistique résultant de conventions internationales, une rémunération sous forme de droits d'auteurs (entre 6 % et 12 % selon les maisons), calculés sur le prix de chaque livre vendu et qui est payée après la parution du livre.